

et de penser que les procédés du kaiser sont peut-être encore plus acceptables que ceux de notre Gouvernement actuel!

Je prie donc l'honorable leader du Gouvernement de suggérer au secrétaire d'Etat de remplacer, dans deux ou trois articles, le mot "quinze" par "quarante". C'est le moins qu'on doive demander. Si j'étais secrétaire d'Etat, et que je pourrais faire des lois à ma guise, je donnerais aux électeurs et aux candidats l'avantage de se procurer une copie de la liste révisée soixante jours avant la date du scrutin. Je supprimerais aussi la clause qui permet d'apporter des modifications à la liste jusqu'à six heures du matin le jour de la votation. Prenez le cas d'un candidat dont la circonscription compte cinquante, soixante ou soixante-dix bureaux de scrutin; comment peut-il faire le tour de tous ces bureaux, immédiatement avant la votation pour s'assurer que les listes n'ont pas été manipulées? L'injustice n'est-elle pas manifeste? C'est une injustice non seulement à l'égard du candidat libéral, mais une injustice encore plus grave à l'endroit des candidats ouvriers et de vos bons amis les nationalistes, ceux qui forment la confrérie de Bourassa. Je prends en considération les intérêts des candidats indépendants, aussi bien que les intérêts des candidats libéraux. Toute cette législation n'est-elle pas souverainement injuste? Elle suinte l'injustice. Que le secrétaire d'Etat commence donc par retrancher le mot "quinze", et je ferai un compromis. Je me contenterai de demander que les listes soient complétées quarante jours avant la date du scrutin. Autant de jours pendant lesquels Pierre, Jean, Jacques ne pourront manipuler ces listes. Que sert à un candidat de se présenter, s'il n'est pas sûr que les noms de ses partisans seront inscrits sur la liste? Je pose cette question à tous les honorables membres de la droite qui ont eu à subir des élections. Que servira à un candidat de faire dix, quinze ou vingt milles en voiture pour visiter ses électeurs, si ces électeurs ne sont pas assurés d'être inscrits sur la liste? C'est une injustice à l'égard de l'électeur, et c'en est une à l'égard du candidat, qui parcourra de trente à quarante paroisses pour obtenir l'appui de gens qui ne seront peut-être pas inscrits sur la liste.

Nous voulons servir la cause de nos fils qui se battent au front, après leur avoir demandé de servir notre cause. A ce titre, il incombe au Sénat de faire régner la justice aux bureaux de scrutin et de ne priver de leurs droits aucun de ceux qui sont habiles à voter. Tout homme qui paie ses

taxes, et qui dépense ses énergies à faire prospérer notre pays a des titres à voter. C'est là l'esprit de la démocratie, et nos fils se battent outre-mer pour le triomphe de la démocratie. Avec des mesures comme celle que nous discutons depuis deux jours, et avec des lois comme celles que les Communes viennent d'adopter, nous détruisons les principes mêmes pour lesquels nous versons le sang de la nation et nous vidons le Trésor public. J'invite donc mes honorables amis, ou au moins un certain nombre d'entre eux, à soutenir les principes sur lesquels repose la démocratie, les principes qui veulent que nous traitions avec droiture, justice et équité, tous les citoyens soumis à notre gouvernement.

L'honorable M. McHUGH: Lorsque ce bill nous fut présenté en seconde lecture, je me disais que le Gouvernement avait sûrement épuisé tous les moyens à sa disposition pour se maintenir au pouvoir et pour étouffer la voix du peuple. A cette occasion, j'indiquai aux membres de la droite l'injustice qu'ils commettaient envers nos sujets britanniques en leur enlevant les privilèges que leur assurait un contrat solennel fait au nom de notre pays. Lorsque ces immigrants jurèrent allégeance au Canada, il leur fut, en effet, promis qu'ils jouiraient du cens électoral et de tous les droits et privilèges garantis aux citoyens du Canada. Ce bill supprimait d'un coup toutes ces promesses, au moment même où la Grande-Bretagne entrait en guerre contre l'Allemagne pour respecter son engagement envers le peuple belge, dont elle avait garanti la neutralité. Que fallait-il donc penser du Gouvernement du Canada qui manquait à ses engagements envers des milliers, des dizaines de milliers de sujets britanniques, qui s'étaient toujours montrés de bons et loyaux citoyens? J'ajoutai alors que, pour être conséquent, le Gouvernement devait exempter ces citoyens de l'obligation de payer leurs taxes, puisqu'ils allaient être privés du cens électoral. Je répète avec encore plus d'insistance qu'il n'est rien de plus injuste que de taxer des gens sans leur accorder de représentants, et qu'il n'en a pas fallu davantage pour faire perdre à la Grande-Bretagne ses treize colonies des Etats-Unis. Le Gouvernement ne voit-il pas ce à quoi il s'expose en violant un pacte solennel conclu au nom du Canada et sans la moindre justification, puisque l'autre partie contractante est restée fidèle à tous ses engagements?

L'honorable représentant de Hamilton a déclaré qu'il serait satisfait, si l'article auquel il s'oppose était amendé de manière à se conformer à la loi électorale de l'Ontario.

L'hon. M. CLORAN.